



A Saint-Denis, le Vendredi 26 Juin 2020

Augmenter les Salaires sans affaiblir les droits des salarié-es, c'est Urgent !!

Suite à la loi mal nommée dite du « Pacte Ferroviaire », plus aucune embauche au statut n'est réalisée depuis le 1^{er} Janvier 2020. Nous apprenons maintenant que la direction SNCF, après avoir maintenue une austérité salariale continue depuis maintenant 10 ans propose à des cheminot-es statutaires, d'abandonner le statut en échange d'une augmentation de salaire.

Pour la Fédération SUD-Rail c'est avant tout l'aveu que les compétences cheminot-es au sein du groupe public SNCF sont sous-payées.

La baisse d'attractivité du statut relève d'une stratégie.

Le statut cheminot, créé pour fidéliser les salarié-es de la SNCF, n'empêche plus les démissions notamment dans certains métiers à forte pénibilité et/ou technicité. Il y a une raison simple : la SNCF ne paie pas ces compétences. Cela fait en effet 6 ans qu'il n'y a pas eu de revalorisation globale des salaires et les années précédentes les augmentations étaient loin de suivre l'inflation.

Les droits collectifs liés au statut sont gommés dès lors que le salaire ne permet plus de vivre décemment. Ceci est d'autant plus vrai quand les sociétés concurrentes de la SNCF ou simplement les sociétés industrielles sont à la recherche de compétences techniques de qualité qu'elles sont prêtes à payer. C'est pour cette raison qu'il est plus urgent d'ouvrir de véritables négociations sur les salaires plutôt que de monnayer la perte d'acquis sociaux.

Les patrons de la SNCF communiquent depuis des années sur un « écart de compétitivité de 30% » - **jamais démontré** - avec les autres Entreprises Ferroviaires pour justifier l'austérité salariale qu'ils veulent imposer, cette affirmation est totalement discréditée par le niveau des salaires proposé dans de nombreuses entreprises ferroviaires.

La monétisation individuelle de l'abandon du statut conduira inéluctablement au moins-disant social à la SNCF !

Le statut et les droits qui y sont attachés, constituent la norme aujourd'hui puisque 90% des cheminot-es en bénéficient. De ce fait, les cheminotes et cheminots qui ne bénéficient pas du statut, voient leurs droits, leurs salaires, leurs organisations du travail adossés aux droits statutaires. Quand ce droit statutaire aura été marginalisé pour ne plus constituer la norme, ce sera l'appauvrissement des droits salariaux et sociaux de tous.

Quand la négociation de gré à gré aura remplacé, la défense des droits collectifs des éléments constitutifs du corps social cheminot alors tout le monde aura perdu. Les précédents d'EDF, Orange ou la Poste le démontrent.

